

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU GRAND ETABLISSEMENT  
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

**SEANCE DU 14 MARS 2025**

**DELIBERATION N° 2025-024**

**Objet : Conventions UniCA.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

- Vu** Code de l'éducation et notamment ses articles R. 811-10 et suivants ;
- Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;
- Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;
- Vu** la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
- Vu** l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;
- Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens;

**Approuve** les tableaux des conventions d'Université Côte d'Azur comme annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Membres en exercice : 38

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **35**

Fait à Nice, le 14 mars 2025

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2025-024**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 21 mars 2025  
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 21 mars 2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :  
*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT Recettes	Montant HT Dépenses
2024/393	2024/09/30	Accord de consortium Europe	STUDENTS FOR CHANGE (S4C)	UNIVAN	ERMES/EA1198	Ugo Bellagamba	Signé	24.0	2024/09/01	118 115,00 €	0,00 €
Nombre pour Accord de Consortium : 1										118 115,00 €	
2025/38	2025/01/27	Projet DiRVED	CCO	-	CERDP/EA1201		Signé	3.0	2025/02/01	0,00 €	0,00 €
2025/95	2025/02/20	Projet DiRVED	CCO	-	-		Signé	3.0	2025/02/01	0,00 €	0,00 €
2025/96	2025/02/20	Projet DiRVED	CCO	-	GREDEG/CNRS UMR6227		Signé	3.0	2025/02/01	0,00 €	0,00 €
2025/97	2025/02/20	Projet DiRVED	CCO	-	GREDEG/CNRS UMR6227		Signé	3.0	2025/02/01	0,00 €	0,00 €
Nombre pour Projet DiRVED : 4										0,00 €	

X

Nombre total de contrats : 5  
 Montant total Recettes : 118 115,00 €  
 Montant total Dépenses : 0,00 €

PARTENAIRE CO-TRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
							RECETTE	DEPENSES
	INSPE	Directeur administratif	24/06/2024	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition d'espaces sur le site de Liégeard	20/07/2024	360,00 €	
Univeristé de Boulon	INSPE	Directeur Inspé	10/01/2024	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux, site de Draguignan	01/09/2023-31/08/2024	18 144,00 €	
Fronto cuisine	INSPE	Directeur administratif	15/07/2024	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	01/07/2024-31/01/2025	10 080,00 €	
Centre SDo06	INSPE	Directeur Inspé	18/06/2024	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	05/10/2024 - 06/10/2024	1 138,00 €	
Refeel events	INSPE	Directeur Inspé	10/09/2024	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	12/09/2024	576,00 €	
Table learning	INSPE	Directeur Inspé	12/11/2024	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	30/10/2024	420,00 €	
Evénements Nice la Belle	INSPE	Directeur Inspé	17/09/2024	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	01/09/2024-31/08/2025	1 000,00 €	

**Signature(s) électronique(s) du présent document**

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

**Digital signature(s) of this document**

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration et des Moyens



Signé électroniquement sur  
Sunnystamp par Stéphane  
AZOULAY  
Le 21/03/2025